



La **CNESST** est un organisme chargé par le gouvernement du Québec du mandat de protection des droits et des obligations des employeurs et des travailleurs en matière de travail. L'organisme s'assure du respect des règles et des normes de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail.

Le permis d'agence

L'agence de placement du personnel est obligée d'obtenir une accréditation par la CNESST sous forme d'un permis d'exploitation numéroté et validé. Ce permis s'accompagne d'un cautionnement permettant de garantir l'exécution de certaines obligations envers les employés.

Afin d'obtenir ce permis, l'agence doit satisfaire à certaines règles, comme

- La preuve d'enregistrement en bonne et due forme de l'entreprise avec un numéro (NEQ) attribué par le gouvernement du Québec
- La production d'une attestation de conformité de Revenu Québec signalant que l'entreprise est à jour concernant le paiement de ses taxes et autres retenues
- L'absence d'antécédent judiciaire ou de faillite de l'entreprise
- L'identification de chacun des dirigeants et propriétaires de l'entreprise

En outre, par son accréditation, l'agence se doit de respecter pour ses employés les normes en vigueur de la **CNESST**, à savoir

- *Responsabilité solidaire* : Canam Drivers est responsable du paiement de toute somme due aux travailleuses et aux travailleurs dans le cadre de leur contrat.
- *Interdiction de disparité salariale* : Canam Drivers est dans l'obligation d'offrir le même taux horaire que celui accordé au personnel de l'entreprise qui effectue les mêmes tâches, dans le même établissement.
- *Frais de formation* : Canam Drivers ne peut pas exiger d'une travailleuse ou d'un travailleur des frais liés à sa formation.
- *L'équité salariale* : Canam Drivers est dans l'obligation de respecter l'équité salariale. Il s'agit pour l'agence d'identifier et puis de comparer les catégories d'emplois à prédominance féminine et masculine, et enfin de corriger en annulant les éventuels écarts salariaux.
- *La santé et la sécurité au travail* : Canam Drivers est dans l'obligation d'assurer conjointement avec ses clients la protection de la santé, de la sécurité et de l'intégrité physique des travailleuses et des travailleurs en mettant en place de bonnes pratiques ainsi que des mesures constructives de prévention face aux dangers.